



10780 - Il a prié tout en oubliant de faire ses ablutions

question

J'ai prié après avoir oublié de faire mes ablutions ... Au sortir de ma prière, je m'en suis souvenu...
Devrais-je refaire la prière ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Oui, quiconque prie sans avoir procédé à des ablutions, devra refaire sa prière compte tenu de la parole du Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) : **Allah n'agrée pas la prière de l'un de vous après la rupture de ses ablutions aussi longtemps qu'il ne les aura pas refaites** (rapporté par al-Boukhari d'après un hadith d'Abou Hourayra (P.A.a) cité dans le chapitre consacré aux ablutions.

Quant à celui qui prie porteur par oubli d'un vêtement souillé, il n'a pas à répéter la prière ainsi faite. En effet, Gabriel était venu révéler au Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) en prière que ses sandales comportaient une saleté et ils n'avaient fait que les ôter et poursuivre sa prière. (rapporté par Ahmad dans son Mousnad d'après un hadith d'Abou Said al-Khoudri (P.A.a). Ceci indique que celui qui, à son insu ou par oubli, prie porteur d'une saleté, n'a pas à refaire sa prière.